



# Mairie de Cenves

4 rue de la Madone  
Le Bourg  
69840 CENVES

## Conseil municipal du 17 octobre 2022 – Liste des délibérations

- 1/ Délibération n° 32/2022 examinée le 17/10/2022 – Partage de la taxe d'aménagement – approuvée
- 2/ Délibération n° 33/2022 examinée le 17/10/2022 – Eclairage public – approuvée
- 3/ Délibération n° 34/2022 examinée le 17/10/2022 – Modification du tarif : location gîtes – applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2023 – approuvée
- 4/ Délibération n° 35/2022 examinée le 17/10/2022 – Avis sur le rapport relatif au prix et à la qualité du service de l'eau potable – approuvée
- 5/ Délibération n° 36/2022 examinée le 17/10/2022 - Décision modificative-virements de crédits - approuvée

Le Maire  
Pierre-Yves PELLÉ-BOUDON



Secrétariat : tél. : 04 74 04 60 92 - fax : 04 74 04 61 61 - e-mail : [secretariat-mairie@cenves.org](mailto:secretariat-mairie@cenves.org)  
Accueil le lundi de 10 h 00 à 12 h 00, le jeudi de 10 h 30 à 12 h 30 et le samedi de 9 h 30 à 12 h 00

Gîtes communaux : tél. : 04 74 04 67 15 - fax : 04 74 04 61 61 - e-mail : [gitesdesejour@cenves.org](mailto:gitesdesejour@cenves.org)  
Accueil téléphonique les lundis et vendredis de 9 h 30 à 12 h 00